



VILLE DE NANTERRE
DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE

Référence: D_20250917_001639

Dossier suivi par: LG/Service propreté

Coordonnées: courriers.infra@mairie-nanterre.fr

Nanterre, le 30 SEPT 2025

MONSIEUR ETIENNE DIDIER
PRESIDENT DE L'ARCEP
124 RUE SALVADOR ALLENDE
92000 NANTERRE
didier.etienne@hotmail.fr

Objet : VOIRIE MOBILIER URBAIN RECLAMATION

Monsieur,

J'accuse réception de votre courriel du 29 juillet 2025 enjoignant à la Ville et à l'exploitant privé de l'Arena Paris-la-Défense de procéder à l'installation de toilettes publiques dans l'espace public en raison de l'affluence et l'attente des spectateurs aux abords de l'enceinte et de remiser en dehors de l'espace public les barrières utilisés pour le circuit de filtrage.

Tout d'abord je vous prie de m'excuser dans le retard de la réponse.

Je tiens à vous indiquer que dans le cadre de la révision de la convention liant la Ville de Nanterre à l'Arena Paris La Défense, prévue en juin 2026, les points que vous évoquez seront examinés avec une attention particulière. La question de l'accessibilité à des sanitaires dans l'espace public, notamment lors de fortes affluences ou d'attentes prolongées, constitue en effet un enjeu important de salubrité, de confort et de respect des riverains.

Par ailleurs, je vous informe qu'une réunion s'est tenue le lundi 22 septembre entre les services techniques de la Ville et les représentants de l'exploitant. À cette occasion, ces sujets ont été abordés. Il a été porté à notre connaissance qu'un premier dispositif de sanitaires a déjà été mis en place derrière le restaurant *Billy Billy*. Ces sanitaires sont ouverts dès que les files d'attente se forment. En ce qui concerne le stockage des barrières, l'exploitant a indiqué qu'il recherchait activement une solution « architecturalement » plus adaptée au site.

Je me permets également de vous rappeler que l'Établissement public Paris La Défense est propriétaire du foncier. A ce jour, la Ville n'a pas la possibilité de procéder à des installations d'infrastructures publiques en l'absence de rétrocession.

Néanmoins, soyez assuré que la Ville de partage pleinement les préoccupations exprimées par votre association et s'assurera que des solutions soient mises en œuvre, concrètes et satisfaisantes pour les riverains.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Gilles GAUCHÉ-CAZALIS
Adjoint au Maire
délégué à l'espace public

